



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 25 mars 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité**, concernant la coopération avec le Cap Vert en matière de l'hydrogène renouvelable.

Selon l'accord de coalition « le continent africain a un énorme potentiel, notamment en tant que partenaire stratégique pour les matières premières » et que pour cette raison, « le Gouvernement veillera à créer de nouvelles synergies concernant les énergies renouvelables, notamment en matière de l'hydrogène renouvelable. »

En outre, le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) défini par l'ancien Gouvernement, prévoit que « le Luxembourg finalisera une étude de faisabilité de production d'hydrogène en vue de l'exportation avec le Cap Vert. »

Le Cap Vert est en fait un pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise depuis la signature d'un premier accord général de coopération en 1993. Dans le cadre du 5^e Programme indicatif de coopération (PIC), signé en 2021, le Luxembourg a élargi ses appuis au Cap Vert aux secteurs de la transition énergétique ainsi que de la gouvernance et l'action climatique du pays. Une des cinq « axes d'interventions » couvert par le PIC est notamment l'axe « Transition énergétique ».

Dans ce contexte, je voudrais avoir les informations suivantes de la part de Messieurs les Ministres :

- 1) **Est-ce que le Gouvernement envisage d'autres synergies en matière de l'hydrogène renouvelable sur le continent africain avec des pays autres que le Cap Vert ?**
- 2) **Quand l'étude de faisabilité de production d'hydrogène susmentionnée sera-t-elle achevée ?**
- 3) **Est-ce que cette étude sera rendue publique ?**
- 4) **Par quels moyens le Gouvernement prévoit-il mettre en œuvre des actions, projets et programmes de coopération basés sur les résultats de l'étude ?**

Par exemple, est-ce qu'il est prévu que les résultats serviront comme base d'élaboration pour un sixième PIC entre le Cap Vert et le Luxembourg ?

- 5) Est-ce que le Gouvernement continuera à poursuivre une approche pangouvernementale dans le contexte de la coopération au développement ? Dans l'affirmative, de quelle façon est-ce qu'il est prévu de la faire évoluer à l'avenir ?**
- 6) Toujours dans l'affirmative, comment est-il prévu de développer l'approche pangouvernementale entamée dans cadre précis du Cap Vert ? Qui seront les partenaires clés (publics et/ou privés) envisagés ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Joëlle WELFRING
Députée